

12<sup>e</sup> édition

**— M —**  
**Agence  
Média  
de l'année**  
**— 2025 —**

**— M —**  
**Régie  
Média  
de l'année**  
**— 2025 —**

**— M —**  
**Régie  
Adtech  
de l'année**  
**— 2025 —**

**CAHIER DES CHARGES**

**Clôture des dossiers**  
**Mardi 5 novembre 2024**

**Remise des prix**  
**Lundi 27 janvier 2025**

# Sommaire



Edito

p.3

Les phases clés

p.4

Les catégories

p.6

Les critères de notation

p.8

Composition du dossier

p.9

Régie Média/Adtech de l'année

p.10

Médiatisation

p.11

Les jurys des précédentes éditions

p.12

Demande de participation

p.13

# ÉDITO / Innovation et créativité

Chers partenaires,

The Media Leader a le plaisir de lancer l'appel à candidatures pour **la 12<sup>e</sup> édition du Prix Agence Média de l'année 2025 et de la Régie Média/Adtech de l'année 2025**

Cet événement, emblématique et reconnu par l'ensemble des acteurs de notre écosystème, vise à récompenser l'expertise et l'innovation des agences médias en France.

Après une édition 2024 record, cette 12<sup>ème</sup> édition s'inscrit dans la continuité. Nous avons travaillé en lien avec l'Udecam, qui soutient l'événement, pour optimiser et coller aux enjeux d'un secteur en mouvement. Le nombre de catégories a été légèrement réduit. Chaque prix sera remis à une agence de réseau et une agence indépendante.

Outre les catégories plébiscitées, comme la performance, l'influence et le brand content, nous avons décidé de créer une catégorie autour de l'innovation : celle-ci récompensera les cas autour de la data, mais également les lancements de produits et d'agences. Comme nous le racontons quotidiennement dans The Media Leader, de nombreux acteurs de l'écosystème ont été audacieux et innovants, cette édition sera l'occasion de les mettre en lumière.

Nous renouvelons également une catégorie qui nous tient à cœur : le prix du couple agence média / annonceur qui distinguera la fidélité et la constance dans la collaboration. Nous élargissons la catégorie RSE, qui valorisera les campagnes et cas clients autour de l'engagement environnemental et sociétal.

Pour la deuxième année, les agences membres de l'Udecam récompenseront **la Régie Média de l'année et la Régie Adtech de l'année**. Les régies sont appelées à faire acte de candidature.

Pour faciliter le dépôt des dossiers et l'évaluation par le jury, nous mettons une plateforme en ligne à disposition : [candidature.themedialader.fr](https://candidature.themedialader.fr).

**Les dossiers seront à nous transmettre avant le 5 novembre dernier délai.**

Le jury d'annonceurs et de partenaires évaluera les dossiers puis se réunira début décembre, autour d'un(e) président(e) de jury.

Nous comptons sur votre participation, et vous donnons rendez-vous le **lundi 27 janvier 2025** à la Salle Wagram pour célébrer les agences médias et les professionnels du secteur.



**François Quairiel,**  
Directeur de la rédaction  
[fquairiel@themedialader.fr](mailto:fquairiel@themedialader.fr)

**Pour toute demande de partenariat**

**Alexandre HIRIART**  
Business director  
[ahiriart@themedialader.fr](mailto:ahiriart@themedialader.fr)

**Pour les dépôts de candidature**

**Alice PICARD / Maxence GOURDON**  
Pôle événementiel  
[event@themedialader.fr](mailto:event@themedialader.fr)



## La phase de candidature Jusqu'au 5 novembre 2024

Faire acte de candidature par mail entre le 24.07 et le 30.09 à l'adresse [event@themedialeader.fr](mailto:event@themedialeader.fr)

- La plateforme de dépôt de candidatures est accessible à l'adresse suivante : [candidature.themedialeader.fr](https://candidature.themedialeader.fr) ;
- Les travaux / cas présentés doivent être parus **entre novembre 2023 et novembre 2024**
- Tous les dossiers doivent impérativement être remis avant le **mardi 5 novembre 2024** à 23h59 uniquement sur [candidature.themedialeader.fr](https://candidature.themedialeader.fr) ;
- Aucune candidature ne pourra être déposée après cette date. Attention, des frais supplémentaires seront appliqués en cas de retard de dépôt (150€ par dossier) ;
- **Un même cas ne peut être déposé que dans une seule catégorie.** Les agences doivent candidater dans **au moins 3 des 5 catégories classiques** citées en page suivante ;
- Pendant cette période, nous réaliserons, avec l'institut MRCC, une enquête de satisfaction auprès des régies et prestataires ;
- Pour la catégorie Régie Média/Adtech de l'Année, seules les régies de médias et adtechs peuvent déposer leur candidature. Les agences médias membres de l'Udecam voteront pour désigner la régie média et la régie adtech de l'année à travers un questionnaire multicritère réalisé par l'institut MRCC

## Les délibérations du jury Mardi 3 décembre 2024

- Le Jury sera composé de :
  - 10 responsables média d'annonceurs, dont un(e) président(e), représentant les différents secteurs significatifs dans les investissements publicitaires
  - 1 représentant de chaque partenaire
  - L'Udecam est membre observateur du jury ;
- Le jury aura accès aux candidatures dès le 8 novembre pour procéder à l'évaluation ;
- Il pourra être amené à reclasser un dossier ou même créer une nouvelle catégorie ;
- La réunion du jury permet de débattre et de choisir entre les 3 meilleures notes de chaque catégorie et les grands prix ;
- Le jury s'engage à **respecter la confidentialité totale** des contenus des dossiers évalués ainsi que des délibérations ;
- Le directeur de la rédaction de The Media Leader anime le jury mais ne vote pas.

## La cérémonie de remise des prix Lundi 27 janvier 2025

La cérémonie de remise des prix aura lieu à la **Salle Wagram (Paris 17)**, le **lundi 27 janvier 2024**, de 18h30 à 20h00 et sera suivie d'un cocktail de clôture.

Pour chaque prix remis, le/la président(e) du jury justifie leur choix. Un debrief confidentiel sera transmis en parallèle à chaque participant.

Deux collègues pour chaque catégorie : **Agences liées à un groupe international / agences indépendantes.** S'il le décide, le jury peut décider de ne remettre un prix qu'à l'un ou l'autre des deux collègues pour une quelconque catégorie.

## Catégories classiques

- **Prix de la performance (C1)**  
Meilleure contribution aux ventes : drive to, performance, retail media...
- **Prix de l'influence (C2)**  
Meilleure action influence
- **Prix du brand content (C3)**  
Meilleure action de stratégie média dans le cadre d'un contenu de marque
- **Prix de l'Innovation (C4) (NOUVEAU)**  
Meilleure innovation produit ou stratégie média
- **Prix de la RSE (C5)**  
Meilleure action liée à l'environnement ou à un engagement sociétal impliquant un client

## Catégories liées à la participation aux catégories classiques

- **Prix de la progression (P1)** : sur la base de la progression en % et valeur des investissements publicitaires gérés par l'agence/le groupe et relevés par Kantar Media pour la période du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024.
- **Prix des prestataires (P2)** : enquête réalisée en octobre auprès des régies et des prestataires par la société MRCC
- **Prix de la stratégie (P3)** : les agences candidates fournissent un clip vidéo / film de 3 minutes maximum en mode "carte blanche". Celui-ci doit être réalisé spécifiquement pour le prix (les clips institutionnels ou déjà réalisés ne sont pas acceptés). C'est grâce à ces vidéos que le jury attribuera le prix de la meilleure stratégie (agence média / agence média indépendante) sur la base de l'audace, l'originalité, les talents, la vision à moyen / long terme.

Le jury évaluera : **la créativité (sur le fond), la vision à moyen/long terme, l'audace, la mise en avant des talents/de la force du collectif et l'originalité de la vidéo** (seules les agences ayant déposé dans 3 catégories classiques peuvent candidater).

- **Prix du couple agence / annonceur de l'année (P5)** : l'agence média et un annonceur candidatent pour valoriser une collaboration fructueuse au cœur de l'année passée ou des dernières années. Ils doivent fournir un document de **3 pages maximum** (textes / vidéos / données chiffrées...).

Le jury évaluera : **la constance/régularité dans la collaboration, les résultats/ROI, l'efficacité dans la collaboration, l'entente réciproque et la durée de la collaboration** (seules les agences ayant déposé dans 3 catégories classiques peuvent candidater).

## Les grands prix

- **Prix Agence Média de l'année**
- **Prix Agence Média Indépendante de l'année**
- **Prix Groupe de l'année** (au moins 3 dossiers déposés par des groupes ayant au minimum deux entités agence média en activité en France)

## Uniquement pour les catégories classiques

Pour les 5 catégories classiques, le jury d'annonceurs et de partenaires s'attachera à évaluer, sur une plateforme en ligne, les dossiers de cas clients. La **note globale sur 100** de chaque catégorie est la moyenne des notes attribuées à chaque critère. Un classement permettra au jury de **débattre entre les 3 meilleures notes** afin de déterminer le lauréat.

## POUR LES PRIX DE LA PERFORMANCE, INFLUENCE ET BRAND CONTENT

1. Créativité du dossier présenté (note sur 15)
2. Originalité de la stratégie (note sur 25)
3. Satisfaction client / Adéquation entre les résultats obtenus et les objectifs fixés par le client (note sur 25)
4. L'efficacité et la performance des projets et des campagnes / ROI (si données disponibles) (note sur 25)
5. Respect du cahier des charges (note sur 10)

## POUR LE PRIX RSE

1. Créativité du dossier présenté (note sur 15)
2. Originalité de la stratégie (note sur 25)
3. Impact environnemental et/ou sociétal du cas (note sur 25)
4. L'efficacité et la performance du projet et sustainability (note sur 25)
5. Respect du cahier des charges (note sur 10)

## POUR LE PRIX DE L'INNOVATION

1. Créativité du dossier présenté (note sur 15)
2. Originalité de la stratégie (note sur 25)
3. Caractère innovant du produit ou de l'agence vs marché (note sur 25)
4. L'efficacité et la performance des projets et des campagnes / ROI (si données disponibles) (note sur 25)
5. Respect du cahier des charges (note sur 10)

**Les notes des gagnants** pour les Grands Prix (*Grand Prix Agence Media de l'année, Grand Prix Agence média indépendante de l'année et Grand Prix Groupe de l'année*) seront **publiées officiellement**.

Le jury se réserve le droit de ne pas décerner de prix ou de décerner un Prix ex aequo pour chacun des Grands Prix en cas de notes très proches. Dans tous les cas, il motivera ses choix lors de la cérémonie.



**Pour les candidatures aux catégories classiques** (Performance, influence, brand content, innovation, RSE) :

→ Sur la forme, pour chaque cas présenté, votre support de présentation doit être :

- en format **PDF**
- **orientation paysage** avec une **police de caractère de 12 minimum**
- **5 pages maximum**

→ Sur le fond, pour chaque cas présenté, votre support doit être construit de la façon suivante (selon les critères exposés page 9) :

- En première page : le nom de votre société, celui du client, le nom de l'opération et la catégorie visée (cf. page 6)
- Le contexte, la problématique et les objectifs du cas
- La stratégie mise en place, les actions réalisées, le cas déployé
- Les résultats
- Le budget
- Annexes (facultatif) : vidéos et/ou images (formats acceptés : lien YouTube/Vimeo, .mp4, .jpg, .png, .pdf) pouvant appuyer/illustrer votre dossier.

**Pour les candidatures au prix de la Stratégie et au prix du couple agence / annonceur de l'année : vous référer à la page 6.**

**Pour toute candidature**, la page "demande de participation" (p.13) est à nous renvoyer complétée et signée par mail sur [event@themedialleader.fr](mailto:event@themedialleader.fr) avant le 30 septembre.

## SOUSSION DES CANDIDATURES

La soumission des candidatures se fait exclusivement en ligne.

- Rendez-vous sur : [candidature.themedialleader.fr](https://candidature.themedialleader.fr)
- Créez un compte
- Suivez les instructions pour commencer votre candidature. La sauvegarde est automatique, vous pouvez commencer et reprendre à un autre moment sans problème.
- Une fois les éléments déposés, vous pourrez y apporter toute modification souhaitée jusqu'à la date limite de dépôt fixée au **mardi 5 novembre**. Une fois ce délai passé, plus aucune modification ne sera plus possible.
- Il est impératif de bien renseigner tous les champs nécessaires et d'importer tous les éléments cités dans la page suivante ("composition du dossier").
- Une facture vous sera envoyée par les équipes organisatrices en fonction du nombre de dossiers déposés.

En cas de besoin, les équipes de The Media Leader sont là pour vous accompagner et répondre à vos questions, n'hésitez pas à nous contacter sur [event@themedialleader.fr](mailto:event@themedialleader.fr)

# Régie Média/Adtech de l'année



## Candidature réservée aux Régies Média et Adtechs

**Prix Régie Média/Adtech de l'année (R1) :** porté et décerné par les membres de l'Udecam, les régies des médias et adtechs ayant un lien d'affaires avec les agences médias font acte de candidature.

- 1) En octobre, les agences médias adhérentes de l'Udecam voteront sous la forme d'un questionnaire en ligne sur la base d'une agence = une voix. Elles noteront **5 critères liés aux relations d'affaires (sur 10)** : efficacité, clarté des offres, innovation, souplesse, engagement responsable.

Le questionnaire sera envoyé aux agences de l'Udecam via l'institut MRCC :

- *Considérez-vous que l'interlocuteur régulier que vous avez dans cette régie est suffisamment qualifié pour comprendre vos enjeux ?*
- *Considérez-vous que les régies citées font preuve de fiabilité et de loyauté ? Respect de la parole donnée, réponse aux demandes dans les délais, etc.*
- *Considérez-vous que les régies citées sont forces de proposition dans les idées et la créativité ?*
- *Considérez-vous que ces régies font leur possible pour préserver votre valeur ?*
- *Considérez-vous que les régies citées sont des acteurs efficaces pour tous les sujets de RSE ?*
- *Comment notez-vous de façon générale les régies citées ?*

La Régie Média/Adtech de l'année est celle qui obtiendra la meilleure note moyenne (note sur 50). En cas d'ex aequo, deux prix peuvent être attribués.

**Nous considérerons candidates, les régies médias et adtech ayant fait acte de candidature en renvoyant la demande de participation (page 6) avant le 30 septembre.**

## Promotion Agence Media de l'année et Régie Média/Adtech de l'année au sein de la newsletter The Media Leader, le site themedialeader.fr et nos réseaux sociaux

### En amont

- Août : annonce du Prix Agence Media 2025 et Régie Média/Adtech de l'année
- Dès la rentrée : articles réguliers pour promouvoir le prix, le nombre de candidats, le nombre de dossiers, les jurés
- Novembre - Décembre : publication des vidéos de chaque agence
- Décembre - Janvier : publication des tribunes partenaires

### 27 janvier (Jour J)

- Live tweet/LinkedIn durant toute la cérémonie
- Prise de photos, réalisation d'un mini reportage de la soirée

### Après l'événement

- Dès le lendemain dans la newsletter et sur nos réseaux sociaux : publication du palmarès
- Promotion du palmarès dans La Tribune, notre partenaire média
- Fin janvier - début février : retour sur les cas gagnants
- Publication des photos et diffusion du reportage retraçant la remise des prix

#### Médiatisation en cas de victoire :

Nous proposons un pack médiatisation post event à **4500€** pour les lauréats comprenant :

- 1 emailing dédié envoyé à notre base de 40 000 professionnels du secteur ;
- 1 bannière dans la newsletter The Media Leader et sur notre site, pendant 1 semaine ;
- Amplification sur nos réseaux sociaux.

## JURY 2024

- Estelle Basto - **BPI France**
- Laetitia Biel - **Pandora**
- Julie Bouilly - **Accor**
- Marie Chapas - **Younited**
- Anne-Marie Gaultier - **Aldi** - *Présidente du jury*
- Julien Mathieu - **Galeries Lafayette**
- Emily Moringue - **Heineken**
- Pauline Ollivier - **Mondelez**
- Olivier Roz - **La Poste**
- Flavien Taquet - **Renault**
  
- + 1 représentant par partenaire

## JURY 2023

- Anne Bomo - **Danone**
- Arnaud Donet - **Yves Rocher France**
- Sarah George - **Qonto**
- Thomas Le Guillouzer - **Hasbro**
- Catherine Masson - **Air France**
- Marie-Esther Mathonnat - **Carrefour**
- Salima Maury - **Meetic**
- Amélie Piron - **BNP Paribas Personal Finance**
- Christophe Toutin - **Carglass**
  
- + 1 représentant par partenaire

# Demande de participation

à renvoyer à [event@themedialeader.fr](mailto:event@themedialeader.fr)

PAM2025

## Société (à facturer)

Nom de la société : \_\_\_\_\_

Numéro SIRET : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

## Responsable de l'envoi des éléments

Nom /Prénom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_ Secteur d'activité : \_\_\_\_\_

Je m'engage à accepter que ma participation au Prix Agence Média de l'année soit rendue publique sur les différents supports et réseaux sociaux The Media Leader

**FRAIS D'INSCRIPTION** : 250€ par société (sauf Régie Média de l'année)

### FRAIS DE PARTICIPATION

**Code des catégories choisies** : \_\_\_\_\_

- **Agence Media** : 1 600€ HT (3 catégories) + 550€ HT la catégorie supplémentaire
- **Agence Media Indépendante** : 1 100€ HT (3 catégories) + 400€ HT la catégorie supplémentaire
- **Régie Média de l'année / Régie Adtech de l'année (R1)** : 500€ HT pour la participation à l'une des deux catégories, 700€HT pour la participation aux 2
- **Groupe international Agence Media (M3)** : 600€ HT (si validé) avec dossier dans 2-3 catégories minimum
- **Tarif adhérent Udecam** : -20% (hors frais d'inscription et prix spéciaux)
- **Pack Médiatisation** (si souhaité, en cas de victoire) : 4 500€ HT

Date

Signature du responsable

Cachet de l'entreprise



**M**  
Régie  
Média  
de l'année  
**2025**

**M**  
Agence  
Média  
de l'année  
**2025**

**M**  
Régie  
Adtech  
de l'année  
**2025**



Avec le soutien de

**EQUATIV**

**JCDecaux**

**KANTAR MEDIA**

**LA  
TRIBUNE**

**U / UDECAM**

**SRI**  
LES RÉGIES INTERNET

**SKYROCK PUBLIC**  
RADIO X RÉSEAU

The  
**Media Leader**